

1156.

Ministère  
de  
l'Intérieur.

Paris, le 20 juillet 1816

2<sup>e</sup> - D<sup>ns</sup>  
Sciences et  
arts.

Je vous envoie  
des réglemens de  
l'Académie des  
beaux arts.

Monsieur, le Roi a donné de nouveaux statuts à  
l'Académie des beaux arts de l'Institut royal  
de France. Les articles 32 & 33 déterminent les  
rapports de la compagnie avec l'Académie de France  
à Rome. Je vous en fais passer un extrait et  
je vous prie de vous conformer aux dispositions  
que renferment ces deux articles.

J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, l'assurance  
de ma considération.

Le Ministre Secrétaire d'Etat  
de l'Intérieur  
Lafitte

M. Mercurio, Directeur de l'Académie de France  
à Rome